La mort de M. Syveton

On connaît complètement les accusateurs et surtout les accusatrices de M. Syveton.

Le dossier de M. le juge Boucard a laissé s'envoler quelques-uns de ses lentillets. Les lettres de Mme Ménard au galant concierge de Mme Syveton sont connues et publiées. Elles révèlent chez la jeune femme une perversité inouïe.

Et l'autre accusatrice, cette Anna Spilmacker, celle pour laquelle le concierge Jondeau avait loué un entresol rue d'Armaillé, était-elle qualifiée davantage pour donner des leçons de vertu ?

Quand on a lu les dépositions de ces témoins, on se demande comment on a pu s'arrêter un seul instant à leurs accusations.

Et M. Alphonse Ménard, le mari de si farouche délicatesse, ce jaloux qui se fâche et voit rouge, est resté indifférent lorsque le concierge, avec preuves à l'appui, a révélé les singulières entretiens qu'il avait eus avec sa femme.

Bien mieux, quand M. Potel accuse M. Jondeau, celui-ci somme M. Ménard de la rétracter les dires de son associé. Et, sous la menace du concierge, le gendre de Mme Syveton signe et fait publier tous les brevets d'honorabilité réclamés.

Quels liens mystérieux enchaînent donc M. Ménard au cordon de M. Jondeau ?

Le concierge lui prouva l'inconduite de sa femme, lui démontre qu'il a été son rival heureux, et M. Ménard répond : *Amen*, ajoutant même : « Vous êtes le plus honnête des hommes ! »

Et l'on voudrait nous faire croire encore que M. Syveton s'est suicidé, affolé par les accusations d'un tel groupe ? C'est déjà assez qu'il se soit trouvé un juge d'instruction pour y croire même une seule minute.

Que l'on cherche autre chose !

Que l'on approfondisse, que l'on étudie le dossier de M. Jondeau, ce concierge qui, par séduction, pénètre partout.

Peut-être alors percera-t-on la troublant mystère !

Le robinet

Mais la justice a, pour le quart d'heure, d'autres préoccupations. Les constatations des experts sur le « robinet à boisseau » ont autrement alarmé les magistrats que ne l'avaient fait les mensonges, les vices, les contradictions des témoins accusateurs.

Ce robinet menace leur instruction.

C'est le fait nouveau qui peut démolir l'information établie sur de si mauvaises bases.

Aussi, hier soir, M. Boucard, accompagné de M. Debric, expert, s'est-il rendu chez Mme Syveton. Il a fait couper une partie de la conduite de plomb et a saisi le robinet accusateur.

Cette après-midi il a réuni les experts dans son cabinet pour essayer de leur démontrer que..... jamais le robinet n'a été dévissé.

Le coup du téléphone

Le Dr Barnay, interviewé par un de nos confrères, a déclaré qu'il était maintenant à peu près convaincu que M. Syveton était mort, non pas dans l'après-midi, mais dans la matinée du jeudi, et peut-être même dans la nuit du mercredi au jeudi :

On vient de me rapporter un fait, m'a-t-il dit, qui, s'il est exact, apporterait une preuve nouvelle à l'appui de ce que j'avance. Le directeur de la *Presse*, M. Bailby, a, m'a-t-on dit, téléphoné à plusieurs reprises dans la matinée du jour du drame chez mon beau-frère sans obtenir de réponse. A 4 h. 1/2, lorsque la nuit de la mort commençait à se répandre, il téléphona à nouveau. Une voix de femme, s'adressant à une personne qui se trouvait dans la pièce, dit : « C'est M. Bailby qui téléphone. Que faut-il lui répondre ? » M. Bailby n'a pas entendu la réponse de la personne ainsi interpellée, mais la femme qui se trouvait au bout du fil lui a dit au bout d'un moment : « Oui, M. Syveton est mort cette nuit, mais il n'en faut pas parler. »

Si M. Bailby me confirme le fait, je préviendrai immédiatement par lettre recommandée le juge d'instruction.

M. Bailby a confirmé le fait hier soir, tout en déclarant cependant qu'aucune communication téléphonique n'avait eu lieu dans la matinée.

En présence de ces révélations nouvelles, M. Boucard va-t-il clore son instruction ? Les points signalés par le Dr Barnay méritent d'être minutieusement contrôlés.

ÇA & LA

Morts d'hier

M. Fustier, capitaine de frégate en retraite, 58 ans, à Paris. — M. Alexandre Vimont, ancien préfet de la Meuse, du Cantal et de l'Ariège, 83 ans. — M. Hua, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris, 75 ans, à Paris. — Mme Félix Lavoix, femme du conseiller à la Cour d'appel de Douai, 50 ans. — M. le Dr de Mirbeck, médecin de la Compagnie de l'Est, 54 ans, à Saint-Dié.

Dans les consulats

M. Bosseront d'Anglade, consul de 1re classe, chargé du consulat de France à Milan, est nommé consul général à Varsovie, en remplacement de M. Lenepveu de Lafont, promu ministre plénipotentiaire et admis dans le cadre de la disponibilité.

M. Ronsin, consul de 1re classe, rédacteur à la direction des affaires commerciales, est désigné pour lui succéder au consulat de France à Milan.

M. le comte de Sercey, ministre plénipotentiaire, récemment appelé à Cettigné comme ministre résident près la cour de Monténégro, vient de rejoindre son nouveau poste.

ÉCHOS DE PARTOUT

MM. Porte, directeur du Jardin zoologique d'acclimatation à Paris, et Collin, maire de Wassy, sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

Une conférence contradictoire a eu lieu à Caen. Les auditeurs, à l'unanimité, ont voté un ordre du jour blâmant la politique actuelle.

Le président de la République a reçu hier le commandant Léon Berger, président de la Dette publique ottomane.

Le Congrès du pétrole se réunira cette année à Liège, du 26 juin au 1er juillet.

Dans l'Isère, 52 usines étaient fermées ces jours-ci par suite du froid.

L'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg a élu membres correspondants, trois Français : MM. Janssen, directeur de l'Observatoire de Meudon; Henri Moissan, membre de l'Institut de France, et Dastre, professeur à la Sorbonne.

DANS LE CLERGÉ

L'Officiel publie les décrets agréant les nominations suivantes, faites par NN. les archevêques et évêques :

Diocèse de *Lyon* : M. l'abbé Odonard, curé de Saint-Bonnet-des-Bruyères, à la cure de Monsols; — diocèse de *Toulouse* : M. l'abbé Peyronnesalle, curé de Casagnabère, à la cure de Selles; — diocèse de *Mende* : M. l'abbé Bérigaud, curé de Barjac, à la cure de Langogne; — diocèse de *Saint-Claude* : M. l'abbé Febvre, ancien curé, à un canonicat titulaire; — diocèse de *Troyes* : M. l'abbé Masson, curé de Pont-Sainte-Marie, à la cure de Saint-Nizier à Troyes; — diocèse de *Bayonne* : M. l'abbé Poey, curé de Broges, à la cure de Guarraze.

LA COMMISSION DE HULL

La Commission d'enquête a terminé hier après-midi le règlement de son ordre du jour.

Ce règlement comporte plusieurs articles. La Commission décide que les séances seront publiques ou non publiques, selon leur objet.

Seront publiques : 1° les séances dans lesquelles auront lieu l'exposé des faits par les agents des hautes parties contractantes et les interrogatoires des témoins; 2° la séance dans laquelle les agents feront connaître leurs conclusions; 3° la dernière séance dans laquelle la Commission fera connaître le résultat de ses délibérations.

Ne seront pas publiques toutes les autres séances de la Commission donnant lieu à des délibérations.

La langue officielle de la Commission est la langue française. Toutefois, les témoins pourront déposer dans la langue de leur pays d'origine.

L'exposé des faits sera présenté en premier lieu par l'agent du gouvernement britannique, en second lieu par l'agent du gouvernement russe.

La Commission s'est ajournée à mardi pour le dépôt des exposés des faits par les agents des gouvernements. Ces rapports seront lus dans la première séance publique qui aura lieu le jeudi 19 janvier. La Commission s'ajournera ensuite pour l'audition des témoins.

GUERRE & MARINE

COMITÉS ET COMMISSIONS

Le général Brugère est maintenu, pour 1905, dans ses fonctions de vice-président du Conseil supérieur de la Guerre.

Sont désignés pour présider, en 1905, les Comités techniques des armes et services du ministère de la Guerre, les généraux de division et fonctionnaires militaires du grade correspondant dont les noms suivent : *Etat-major*, général Hagron; *infanterie*, général Niox, commandant la place de Paris; *cavalerie*, général Burnez, commandant le 3e corps d'armée; *gendarmerie*, général Brancha; *artillerie*, général Borguniès-Desbordes; *génie*, général Castay; *intendance*, intendant général Simon; *service de santé*, médecin-inspecteur général Gantit; *troupes coloniales*, général Voyron.

LE « GUICHEN »

Le croiseur *Guichen*, venant de Tanger, est entré au port d'Alger ce matin.

Il reprendra la mer à destination de Saïgon, après avoir renouvelé sa provision de charbon.

Ligue des Femmes françaises

La Ligue des Femmes françaises a reçu, par l'intermédiaire du Mgr l'évêque de Viviers, une belle lettre de S. Em. le cardinal Merry del Val, la remerciant des signatures de protestations recueillies par elle.

On y lit :

Cet hommage, à l'occasion du premier anniversaire de l'élévation de Sa Sainteté au trône pontifical, lui a été particulièrement agréable.

Le Saint-Père reconnaît avec raison que si le bien-être et l'union de la famille dépendent de la vertu et de la sainte activité de la femme, l'hommage qu'un si grand nombre de dames de la France catholique lui offrent donne de consolants motifs d'espérer le restauration chrétienne des familles françaises.

LE « SILLON »

Dans le numéro du 10 janvier 1905 qui vient de paraître, M. Marc Sangnier raconte avec éloquence l'histoire du *Sillon*, fixa l'orientation de ce mouvement et indique nettement la portée de ce puissant effort dans notre société contemporaine.

On y a commencé aussi la publication du manuscrit inédit de Mme de Vigny : *Conseils à mon fils*. On sait que le poète conserva pieusement toute sa vie, comme une relique, cet écrit de sa mère; tous savaient l'existence de ce monuscrit mais nul ne l'avait encore eu sous les yeux. Le *Sillon* terminera la publication de ces *Conseils à mon fils* dans sa livraison du 25 janvier.

CHRONIQUE SOCIALE

La Maison de la Bonne Presse et la Mutualité

Nous sommes heureux de saluer l'apparition de la deuxième édition du beau livre de notre collaborateur et ami, M. Emmanuel Dedé, sur *les Sociétés de secours mutuel, leur rôle économique et social* (1).

Lorsque la Maison de la Bonne Presse acceptait, à la veille des Congrès de Nantes et d'Arras, d'éditer cet ouvrage, nous avions le pressentiment très net de son importance. Une simple lecture suffisait, en effet, à faire apprécier sa très réelle valeur.

Jusqu'ici, la Mutualité était demeurée comme dans une ornière : la routine l'avait retenue dans le cercle d'institutions très utiles, sans doute, mais de portée sociale, somme toute, médiocre. Ils étaient fort bien inspirés ces milliers d'ouvriers qui, par une cotisation mutuelle, s'assuraient le secours médical et pharmaceutique avec une petite allocation alimentaire en cas de maladie et la décence des funérailles en cas de mort. Ils étaient bien inspirés aussi les gouvernants en favorisant ces Sociétés par divers privilèges, mais l'idée mutualiste, tant qu'elle se bornait là, était comme enserrée dans des liens étroits.

Le livre de M. Dedé tendait à briser ces chaînes. A la Mutualité il montrait les vastes horizons où peut facilement s'étendre son domaine et vers lesquels la poussée de l'opinion publique l'invite du reste depuis plusieurs années à l'étendre effectivement. Il indiquait surtout aux mutualistes les principes directeurs qui devaient les inspirer dans leur évolution, les forces sociales élémentaires auxquelles ils devaient rattacher tout leur organisme; la famille et la profession.

Cette portée du livre de M. Dedé, la lettre dont M. le comte Albert de Mun l'honora, comme aussi — *si parva licet componere magnis* — l'article dans lequel ici-même nous l'annoncions, l'indiquaient avec précision. Aussi nous attendions-nous à un succès d'*estime*. Mais nous étions si habitués à voir beaucoup de nos amis peu favorables aux initiatives de ce genre, que nous n'osions pas espérer un succès de *librairie*.

L'enlèvement presque immédiat de l'édition a prouvé avec évidence qu'une évolution considérable s'est produite dans les esprits, que ceux-ci s'ouvrent à l'action sociale, et surtout qu'une multitude de bonnes volontés cherchent à cette heure ce que sur ce terrain elles pourraient utilement entreprendre.

Quelle différence avec l'époque que nous avons connue, hélas ! où sous l'influence du libéralisme économique qui avait pénétré à fond les esprits en France à la suite de la Révolution, nous voyions, tout jeune, des catholiques dévoués et des prêtres s'affaroucher de l'organisation des associations de secours mutuel, qui ne faisaient cependant que reprendre, sur un point de détail, le programme premier des anciennes corporations chrétiennes !

—o—

Le succès du livre de M. Dedé était donc en réalité une révélation. La Maison de la Bonne Presse, qui n'existe que pour exercer l'apostolat catholique ou pour soutenir ceux qui l'exercent, devait se demander si de cette constatation ne résultaient pas pour elle de nouveaux devoirs.

Elle a aussitôt préparé une nouvelle édition du livre de M. Dedé revu et mis à jour. Cette édition contient la proposition de loi de M. Lourties, sur les modifications à apporter à la loi du 1er avril 1898, d'après les délibérations du Conseil supérieur de la Mutualité. Dans la critique qu'il en fait, M. Dedé a, du reste, la satisfaction de constater combien certaines des idées qu'il a soutenues, et en particulier son opposition au *fonds commun inaliénable*, ont gagné de terrain dans les esprits.

On ne peut que l'en féliciter hautement.

Nous recommandons à nouveau ce livre à tous ceux qu'intéresse le mouvement social et qui n'ont pas encore cet ouvrage en main.

—o—

Mais on n'a pas tardé à comprendre qu'il ne convenait pas de s'en tenir là. Il a paru que le mouvement mutualiste a pris de telles proportions et que l'idée mutualiste revêt une telle importance, que tout en continuant à suivre ces questions avec soin dans notre « Chronique sociale » hebdomadaire, il est devenu indispensable de créer un organe nouveau, dont le premier numéro paraîtra demain, la *Mutualité française* (2).

Pour comprendre toute la portée de cette fondation, il est bon de rappeler que l'idée de mutualité est éminemment chrétienne. L'Ecriture Sainte recommande sans cesse de s'entr'aimer et de s'entr'aider. Profondément imprégnées de cet esprit, les corporations ouvrières de nos siècles de foi s'appliquèrent à réaliser cet idéal; s'en étant écartées plus tard, elles devaient disparaître et disparurent en effet.

Il appartient aux amis du journal qui arbore fièrement l'étendard de la Croix et qui propose toujours volontiers l'Evangile à la lecture et à la méditation, d'entrer pratiquement avec ardeur dans la voie mutualiste, où on cherche visiblement à les devancer et à les tenir à l'écart.

La poussée mutualiste, à l'heure actuelle, est très considérable. Cette idée, dont nous cherchons volontiers la confirmation dans l'Evangile, par ailleurs cadre fort bien avec les sentiments purement philanthropiques derrière lesquels le dévouement plus ou moins sincère pour le peuple aime à se cacher aujourd'hui, lorsqu'il se rencontre dans la même âme avec l'anticléricalisme ou avec le respect humain, ces tyrans de nos sociétés amollies. Il importe que dans ce mouvement les catholiques ne soient ni devancés ni exclus. Nous voulons y prendre notre place et la faire large.

Nous le voulons d'autant plus qu'il y a là un moyen très efficace de travailler à la solution des difficultés sociales dans lesquelles se débat notre siècle. Non pas que ce soit une panacée capable de résoudre tout le problème social : de telles affirmations sont des hyperboles de rhétueur qu'on lit en souriant. Mais il est certain que par une aide mutuelle, on peut soulager beaucoup de maux, en prévenir beaucoup d'autres, réaliser de grands progrès et amener partiellement cette réforme dont tout le monde parle, mais dont peu mesurent les énormes difficultés, l'établissement des retraites ouvrières.

Pousser à la fondation des Mutualités, aider celles qui existent, prendre une place indépendante dans ce mouvement que des politiciens ambitieux voudraient accaparer à leur profit, enfin servir d'organe aux Mutualités si elles le désirent, tel est le sentiment qui a provoqué cette fondation déjà annoncée aux lecteurs de la *Croix* par M. Paul Feron-Vrau.

Nous n'ajouterons qu'un mot : de multiples organisations financières, profitant de la popularité dont jouit à l'heure actuelle la Mutualité, spéculent sur la crédulité du bon public.

Nous tenons à déclarer dès le début que nous ne serons jamais l'écho d'aucune de ces Sociétés, pas plus que nous ne les attaquerons. Nous les ignorerons absolument, à faisant œuvre sociale et religieuse », et non pas œuvre financière.

Aux hommes avisés de se méfier de tout ce qui se cache de piraterie derrière certaines étiquettes mutualistes, de confier leurs fonds à des personnalités ou à des Sociétés connues et d'incontestable probité, de sa souvenir enfin que plus les bénéfices promis sont gros, plus le capital est en péril.

Le repos dominical en Belgique

Par 15 voix contre 1, la Commission du Conseil supérieur de l'industrie et du commerce de Belgique a adopté mercredi un rapport de M. Marcotty, dont voici la conclusion : « En l'état actuel des choses en Belgique, tant en matière de repos hebdomadaire qu'en matière de repos dominical, une loi ne pourrait être qu'inapplicable, impulsante, inutile, vexatoire ou funeste. »

Le repos dominical est surtout réclamé, dit le rapport, par les ouvriers qui ne travaillent pas le dimanche; seraient-ils jaloux de ceux qui gagnent une journée de jour-là ?

Un autre reproche fait au repos dominical c'est qu'il favoriserait les petits patrons et les commerçants appartenant à la petite bourgeoisie au détriment des grands magasins.

On nous permettra de trouver très regrettable une telle décision et surtout ses considérants. Le repos dominical n'est pas une question de jalousie, c'est un droit social.

L' « Action populaire » (1)

Signalons, comme nous le faisons toujours, les dernières brochures publiées par l'*Action populaire*.

Dans les *Habitations à bon marché* M. Emile Cacheux s'occupe de cette question très à l'ordre du jour avec la compétence de l'hygiéniste, de l'architecte et de l'ingénieur, plus encore avec le souci que lui inspire le désir d'être utile aux laborieux. On trouvera là, pour la construction et l'aménagement des maisons populaires, d'excellents conseils d'ensemble et de détail.

En plein faubourg, de M. Maurice Beaufreton, étudie l'*Union familiale* qui répond admirablement au but poursuivi par l'*Action populaire, faire faire*, susciter l'action, multiplier les ouvriers du bien..... quand on les cherche, ils viennent, quelquefois en foule, dans les milieux qu'on croirait les plus réfractaires. Des centaines de familles se groupent là autour des femmes dévouées qui ont eu, en plein faubourg de la capitale, l'initiative de cette fondation; rien de plus pittoresque que la série des efforts, des déménagements, des entreprises, des échecs, des succès qui ont conduit l'œuvre à son état actuel.

FRANC.

(1) 5, rue Bayard, Paris, 3 francs; *franco*, 3 fr. 55.

(2) Ce premier numéro est envoyé gratuitement sur demande adressée 5, rue Bayard, Paris. Abonnement d'un an : 1 franc.

(1) L'exemplaire : 0 fr. 25. — L'abonnement à la quatrième série (n° 49 à 72) : 5 francs. Paris, Lecoffre, 90, rue Bonaparte; Lille, Lamblin, 15, rue d'Angleterre.

GRANULES DES VOSGES Rhume de Cerveau, Toux, Grippe. fl. 3fr.

LA guerre russo-japonaise

EN MANDCHOURIE

Il faut répéter encore aujourd'hui ce que nous disons depuis plusieurs jours : il n'y a pas de nouvelles du théâtre de la guerre.

Une seule dépêche du général Sakharoff, qui fait connaître, le 11 janvier, l'incendie d'un dépôt de fourrages. La voici :

Les cosaques de Sibérie sont allés le 8 janvier, sous les ordres du sous-lieutenant Kossinoff, faire du fourrage aux environs du village de Mitzy occupé par l'ennemi.

Deux grand'gardes japonaises placées devant le village ont été obligées de se retirer.

En faisant du fourrage, les cosaques ont incendié un dépôt de fourrages japonais et se sont retirés sans un feu croisé tiré des montagnes occupées par les postes et les grand'gardes de l'ennemi, mais sans subir de pertes.

Le 10 janvier, à l'aurore, l'ennemi, profitant du brouillard, a tenté d'attaquer le village de Sandioza, à 7 kilomètres à l'ouest de la station du Cha-Ho. Il a été repoussé.

Le butin japonais à Port-Arthur

La légation du Japon communique une dépêche de Tokio du 12 janvier, 9 heures du soir, qui énumère les prises des japonais à Port-Arthur :

Il a été remis à Nogi : forts permanents, 59; — canons, 546; — 82 000 boulets de canon de calibre divers; — 30 500 kilos de munitions diverses, — fusils, 35 252; — chevaux, 1 920; — vaisseaux de guerre, 4, on ne compte pas le *Sébastopol*, qui est entièrement coulé; — croiseurs, 2; — canonnières et contre-torpilleurs, 14; — vapeurs, 10, etc.

En outre, 35 petits vapeurs qui seront utilisables après des réparations sans importance.

LES NOUVELLES DU JOUR

— Tokio, 12 janvier. — Importante promotion aujourd'hui de 600 officiers de la marine.

— Tokio, 12 janvier. — Un rapport officiel japonais déclare que pendant toute la durée du siège de Port-Arthur, la conduite de la garnison russe a été conforme aux lois de la guerre.

— Londres, 13 janvier matin. — Une dépêche de Tokio signale le départ de Stœssel et de ses compagnons, ce matin, de Deiny pour Nagasaki à bord d'un navire japonais.

— Nagasaki, 12 janvier. — 2 000 officiers et soldats russes, venant de Port-Arthur, sont débarqués aujourd'hui. Des transports en emènent tous les jours. L'évacuation sera complète dans la semaine.

— Tokio, 12 janvier. — L'énorme quantité de munitions trouvées à Port-Arthur semble démentir que la garnison ait dû se rendre faute de munitions. Il est probable que les Russes ont mis hors de service un grand nombre des canons capturés.

— Tokio, 12 janvier. — On assure qu'il y avait une garnison de 50 000 hommes à Port-Arthur au début du siège. Indépendamment du chiffre des prisonniers déjà indiqué, il y a 13 000 blessés qui seront transportés au Japon aussitôt que leur état le permettra.

— *La neutralité de la Chine.* — Saint-Pétersbourg, 12 janvier soir. — Le gouvernement russe adresse aux puissances étrangères une circulaire concernant le violation de la neutralité par la Chine pendant la première période de la guerre avec le Japon.

Dans ce document, la Chine est déclarée incapable de remplir ses engagements.

Ensuite sont énumérées une série de violations de la neutralité soi-disant connues.

Puis le circulaire déclare que, vraisemblablement, cette manière d'agir se pourra-t-il à l'avenir et que cet état de choses peut engager le pays dans une voie dangereuse.

Toutes les tentatives faites depuis le commencement de la guerre par les puissances européennes pour assurer la neutralité de la Chine sont restées sans succès. L'animosité contre les Européens aurait créé une situation très grave qui a déterminé la Russie à appeler l'attention générale sur cet état de choses.

A la fin de la circulaire, la Russie revendique le droit de prendre pour guide, dans cette question de la neutralité de la Chine, son propre intérêt.

De l'armée du général Oku, *vid* Fousan, 12 janvier. — Un petit détachement de cavalerie russe a tenté de couper le chemin de fer près de Hoitcheng. Il a été repoussé par la garde du chemin de fer.

C'est la première tentative de la cavalerie ennemie contre les lignes de communications japonaises.

PETITES NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

LES RÉFORMES EN RUSSIE

A Moscou, la Commission pour l'enseignement technique a interrompu ses délibérations et en donne avis par une affiche apposée sur le local où se tenaient ses séances en indiquant que cette interruption de ses travaux provient de causes auxquelles elle est étrangère.

Le préfet de police, M. Trépof, part pour l'Extrême-Orient.

Une nouvelle administration municipale va être créée à Moscou suivant le modèle de celle de Saint-Pétersbourg.

A Saint-Pétersbourg, le bruit court que M. Sverof, chef du département de la presse au ministère de l'Intérieur, a donné sa démission.

LA CONVENTION FRANCO-SIAMOISE

Saïgon, 13 janvier. — Le roi de Siam a manifesté le désir d'envoyer son second frère, le prince Damrong, ministre de l'Intérieur, de qui dépendent les légions siamoises stationnées sur le Mékong, saluer le gouverneur général de l'Indo-Chine, à l'occasion de la convention franco-siamoise.

M. Bean a adressé une invitation au prince, qui se rendrait prochainement à Hanoï.

La prise de possession de Krat et de Kokkong, au nom de la France, par M. Morel, résident général au Cambodge, qui est venu à bord du *D'Assas*, a été l'occasion d'une grande solennité. Le drapeau siamois a été amené, et les drapeaux français et cambodgien hissés à sa place. Des salves ont été tirées et les clairons ont sonné aux champs.

Le prince Sathabet, au nom du roi de Cambodge, et Phya-Sri-Sahadeb, au nom du roi de Siam, assistaient à la cérémonie et ont rendu un hommage éloquent à la France.

Chantaboun est évacué depuis le 9 janvier.

ENTRE SCHISMATIQUES

On télégraphie de Constantinople :

Un iradé impérial déclina toute immixtion du gouvernement dans le conflit qui s'est élevé entre le Saint-Synode et le patriarche œcuménique, laissant au patriarche toute latitude pour régler les affaires intérieures de l'Eglise.

Le patriarche a décidé le retour dans leurs diocèses respectifs de quatre métropolites opposants et a invité les quatre autres à rester dans le Saint-Synode. S'ils refusent, ils devront réintégrer leurs diocèses.

LE ROI LÉOPOLD ET LES CHEMINS DE FER CHINOIS

Le railways Pékin-Hankow-Canton Un prétendu Syndicat franco-russe

De notre correspondant particulier de Bruxelles le 12 :

Des nouvelles, venues de Chine et de Washington, parlent de dissentiments qui auraient éclaté entre les promoteurs européens et américains du chemin de fer Hankow-Canton. La Chine intriguerait, à la faveur de ces dissentiments, pour construire elle-même la railway, ce qui aurait donné lieu à des représentations du gouvernement des Etats-Unis.

On sait que c'est un groupe belge, dont le principal intéressé est le roi Léopold lui-même, qui a obtenu la concession Hankow-Canton, de concert avec les Américains, et il est inexact de prétendre, comme certains journaux anglais, que les personnalités belges du Syndicat ne sont que des hommes de paille d'un « consortium » franco-russe. Ces journaux britanniques ne lancent ce canard que pour faire croire que les intérêts anglais en Chine seraient menacés si, à la suite des dissentiments, les Américains se retiraient de l'affaire.

Le roi Léopold n'en est pas à sa première entreprise du chemin de fer en Chine. Au moment où ce pays cherchait à construire des lignes ferrées, le roi vit combien il serait profitable pour l'industrie belge d'enlever une partie de la commande. Il constitua une Société d'études, et nos industriels furent appelés à en faire partie. Sur les 100 parts du Syndicat, le roi en prit 15 pour l'Etat du Congo, c'est-à-dire pour la Belgique, puisque l'Etat indépendant est destiné à devenir un jour notre colonie.

C'est grâce à cette initiative du roi que la Chine choisit, pour la construction de la ligne Pékin-Hankow (qui doit continuer le railway Henkow-Canton), le Syndicat franco-belge. Et sait-on le profit qu'en ont retiré les industriels belges ? Ils ont déjà fourni pour une vingtaine de millions de matériel, et ils en livreront encore sans doute pour la même somme. De plus, ce sont les Belges qui, pendant trente ans, seront chargés de l'exploitation du chemin de fer.

Le roi espère bien, malgré les difficultés de l'heure présente, mener à aussi bonne fin l'entreprise d'Hankow-Canton.

L.

TRIBUNAUX

CONDAMNATION A MORT

Hier soir, le Conseil de guerre de Bordeaux a condamné à la peine de mort le nommé Louis Monlet, soldat au 3e colonial.

Le 8 septembre dernier, Moulat, puni de prison, se rue sur le caporal Displant et lui brise sur la tête un cruchon en grès rempli d'eau. Le caporal fut grièvement blessé.

Au Conseil de guerre, Monlet a dit qu'il avait commis cet acte parce qu'on ne voulait pas l'envoyer aux colonies.

Le Conseil, à l'issue de sa séance, a signé un recours en grâce.

ESPIONNAGE

La Cour d'appel de Besançon a confirmé hier après-midi un jugement du tribunal correctionnel de Belfort condamnant le nommé Paillard, pour espionnage au profit de l'Allemagne, à cinq ans de prison, 1 000 francs d'amende et cinq ans d'interdiction de séjour.

LES SÉCULARISÉS

On nous télégraphie de Toulouse :

La Cour d'appel de Toulouse a réformé le jugement correctionnel condamnant, dans l'affaire des Congrégations, M. l'abbé Dusser à 100 francs d'amende, et les demoiselles Geneviève et Maria Sabardou à 16 francs d'amende chacune.

« QUESTIONS ACTUELLES »

SOMMAIRE DU NUMERO DU 14 JANVIER 1905

I. Le Japon et l'Indo-Chine (Traduction, publiée par l'*Echo de Paris* des 10, 11, 12 janvier 1905, d'un rapport attribué au baron de Kodama, aujourd'hui chef d'état-major de l'armée japonaise, à ce moment vice-roi gouverneur de Formose.)

II. La suppression de l'enseignement congréganiste (Décret portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 7 juillet 1904, relative à la suppression de l'enseignement congréganiste).

III. L'impôt sur le revenu (Extraits du discours prononcé le 5 décembre 1904, à la Chambre des députés, par M. Jules Roche.) — L'impôt personnel sur le revenu est l'impôt de l'ancien régime. L'impôt tel qu'il a été entendu par l'Assemblée constituante et la Convention.

IV. Ephémérides.

Abonnement. Un an, 6 francs; un numéro, 5 fr. 15. Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris. Vitte, Du numéro spécimen est envoyé franco sur demande.

La vie du bienheureux curé d'Ars, dont la béatification solennelle a eu lieu dernièrement à Rome, vient de paraître à la librairie Victor Lecoffre. Cet ouvrage de M. Vianney, augmente la collection des *Saints* d'un nouveau volume.

(Voir aux annonces.)

FEUILLETON DU 14 JANVIER 1905 — 6 —

Aux heures de lutte

Un jet de lumière électrique éclairait en plein cet inconnu et mettait ses traits en relief d'une façon presque brutale. C'était un homme aux cheveux blancs, dont le visage n'accusait guère qu'une cinquantaine d'années. Son long pardessus brun usé, mais propre, révélait la pauvreté fière; il portait, pour tout bagage, une mince valise aussi vieille que son habit. Son allure, sa physionomie, l'ensemble de sa personne, avaient je ne sais quoi de particulier et de caractéristique; tous les voyageurs l'observaient curieusement, mais nul n'était aussi frappé que M. Delcourt..... Il semblait au père de Raymond qu'il connaissait déjà cette taille d'une hauteur extraordinaire; qu'il avait vu, sous des cheveux sombres, ce profil busqué, ce regard intense, ces prunelles étrangement noires..... Tout à coup, il ressentit au visage un froid singulier, tandis que son cœur s'arrêtait dans sa poitrine; le train de Cherbourg entrait en gare. A peine avait-il stoppé que M. Delcourt se précipitait dans un compartiment, et, comme pris de vertige, s'affaissait sur les coussins.

— Il ne manquerait plus que cela ! fit-il avec une colère mêlée d'angoisse.

Puis, après un instant de réflexion, il secoua les épaules et se railla lui-même.

— Allons donc ! Depuis vingt-huit ans il est au fond de l'Atlantique ! Je suis halluciné.

III

Mlle Edmée avait l'habitude de faire une courte siesta après le repas de midi. Le soleil et le beau temps, qui inspirent aux personnes jeunes un invincible désir de grand air et de longues promenades, ne lui procurelent, à elle, qu'une douce langueur. A demi-étendue sur un fauteuil, près de sa fenêtre, la visage caressé par la brise, un bel angora sur les genoux, Mlle Edmée voguait à pleines voiles vers le pays du rêve, quand trois petits coups secs, frappés à la porte de la chambre, troublèrent brusquement cette profonde béatitude.

— Ah ! mon Dieu, que me veut-on ? gémit la pauvre demoiselle. Entrez !

La figure effarée d'un domestique se montra au coin de la portière.

— C'est une visite, François ? Qui est là ?

— Je ne sais pas, bredouilla le jeune garçon, visiblement ému.

— Comment, vous ne savez pas ? répète-t-elle, croyant rêver encore.

— Non, Mademoiselle. C'est un Monsieur que je n'ai jamais vu; il est grand, grand !.... Il porte à la main une espèce de sac et il demanda M. Philippe Aulnoy !

— Ah çà ?.... fit Mlle Edmée, de plus en plus ahurie. D'où sort-il pour demander un homme mort depuis dix-neuf ans ? Cela me paraît louche; je parie qu'il a mauvaise mine, votre individu.

— Dame ! je ne m'y connais guère; il a l'air assez peuvre.

— C'est peut-être un fou, reprit-elle très agitée; ou un malfaiteur, un anarchiste..... Peut-on jamais savoir ?

Les journaux racontent des choses si épouvantables que je n'aime point à me trouver seule pour recevoir des inconnus à la maison... Il ne s'est pas nommé ?

— Non, Mademoiselle. Je lui ai demandé sa carte, il m'a répondu qu'il n'en avait pas; alors il a écrit quelques mots au crayon sur son carnet, puis il a déchiré la feuille que voici.

— Mais donnez donc ! commanda Mlle Edmée au pauvre garçon qui, dans son trouble, avait oublié de commencer par là.

Sur le papier plié en quatre, une grande écriture étrange avait tracé ce nom : Henri de la Coudraye.

— Henri de la Coudraye ! répéta la gouvernante, suffoquée par la stupeur. Mais c'est la veuve de la vieille dame dont M. Aulnoy avait hérité ! On disait que cet homme était mort depuis près de trente ans, qu'il avait péri dans le naufrage d'un vaisseau. Oh ! tenez, j'en perdrai l'esprit, s'écria-t-elle, portant les deux mains à sa tête. Qu'avez-vous répondu, François ?

— Rien, j'ai seulement pris le papier pour vous le remettre.

— Faites entrer au salon. Et soyez discret : pas de bavardages chez les voisins. Si cette histoire se répandait par la ville, nous n'aurions plus une minute de repos. Mon Dieu ! mon Dieu ! gémissait-elle, lissant lièvreusement ses bandeaux pâles. Et Thérèse qui est partie promener sa sœur dans la campagne. Elles ne rentreront pas avant deux heures; que vais-je devenir ?

Elle descendit l'escalier avec un fort battement de cœur; Mlle Edmée était timide, mais elle était femme, et, malgré une foule d'appréhensions confuses, la curiosité la poussait aussi vite que le permettait un embonpoint florissant. La porte du salon était demeurée ouverte, sur le fond clair d'une fenêtre, une haute silhouette masculine se détachait sombre et vigoureuse; un sac noir était posé à ses pieds sur le tapis. Ayant d'abord jeté un coup d'œil furtif sur ce petit sac à coulisses ferrures, pour s'assurer qu'il n'avait point l'aspect d'un engin à dynamite, Mlle Edmée regarda le visiteur qui s'inclinait très courtoisement devant elle.

Les traits de cet homme respiraient une antière franchise; sous ses vêtements amincis par le long usage, il gardait une fière allure, et Mlle Edmée sentit immédiatement qu'il n'était point un scélérat. Mais, en face de lui, elle était impressionnée comme en face d'un revenant !

— M. Philippe Aulnoy est-il absent ? dit l'inconnu d'une voix bien timbrée, dont l'accent paraissait altéré par l'habitude d'une langue étrangère.

— Il est mort, Monsieur. Vous ne le saviez donc pas ? fit la gouvernante qui ne parvenait point à se ressaisir.

— Mort ! s'exclama-t-il, d'un air de tristesse et de déception profondes. J'avais écrit pour demander si M. Aulnoy habitait toujours Saint-Lô, on m'a répondu par l'affirmative.

— C'était une erreur causée sans doute par une similitude de nom..... M. Philippe Aulnoy est mort depuis dix-neuf ans !

— Je le regrette profondément ! soupira le voyageur. Je l'avais un peu connu jadis, et j'estimais son caractère. J'aurais donné beaucoup pour pouvoir m'entretenir maintenant avec lui. Aussi, à peine arrivé de Paris, suis-je accouru vers cette maison, dont l'aspect remarquable était gravé dans ma mémoire. J'ai dû vous surprendre, Madame.....

— Mlle Edmée Vilion, rectifia-t-elle. Je suis la cousine de Mme Aulnoy.....

— La femme de M. Philippe ? ne pourrais-je la voir ?

— Elle est morte aussi.

— Toujours la mort, fit tristement l'étranger. M. Philippe a-t-il au des enfants ?

— Une fille, Thérèse... Elle est absente... pour longtemps, je crois... balbutia Mlle Edmée.

Elle ne savait trop ce qu'elle disait; une multitude de pensées incohérentes s'entrechoquaient dans son cerveau, et elle n'admettait qu'à grand'peine la réalité de la situation.

— Alors, reprit M. de la Coudraye, vous êtes ici la seule personne à qui je puisse parler. D'abord, Mademoiselle, en vous avertissant, vous savez, n'est-ce pas ? qui je suis.

— Oui... J'ai lu votre nom sur le billet que m'a remis le domestique, et je vous avouerai qu'il m'a été difficile d'en croire mes yeux.

— Il y aura d'autres incrédules; fort heureusement, j'ai les moyens de prouver mon identité. Tous